

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 juillet 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Georgette BARBET

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE : M RANTONNET, MME PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, MME QUIBLIER, M CALABRE, MME BARBIER, M DASSONVILLE, M GOTTELAND, M BONNEMAN, MME REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M SADOT, MME PRUNARET M TREMBLEAU, MME POULARD, M GUILLON, MME BARBET, MME SANTOS-MALSCH, MME ELLENBERGER, M LAMBERT, MME FAÏ, M KRETZSCHMAR, M GUIBERT, M RIVIER

MEMBRES REPRÉSENTÉS : MME SALEMBIER-MICHEL, MME JAUFFRET, M ROUX, MME D'HONNEUR, MME RODAMEL, MME JAMBON, MME DUMONT,

MEMBRE ABSENT : M CORTIAL,

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS – BAILLEUR ALLIADÉ HABITAT – OPÉRATION 42 AVENUE DU CHATER – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 31

Nombre de pour : 31

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 1

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-13-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS –
BAILLEUR ALLIADE HABITAT –
OPÉRATION 42 AVENUE DU CHATER –
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**
Délibération n°2017-07-13

Rapporteur : Claude GOURRIER

Au 1^{er} janvier 2016 la commune de Francheville comptabilise 1 033 logements sociaux représentant 18,2 % des résidences principales.

En application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, renforcée par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013, les communes de plus de 3 500 habitants situées dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants doivent prendre des dispositions pour faciliter la production de logements locatifs sociaux en vue d'atteindre 25% des résidences principales en 2025.

En application de la loi, la commune de Francheville participe à cet objectif en octroyant notamment des subventions aux bailleurs sociaux afin de les soutenir dans les frais d'acquisition ou de construction des logements à vocation sociale.
Cette subvention communale vient en complément des autres financements alloués par l'État, la Région et la Métropole.

En l'espèce, le bailleur social Alliage Habitat prévoit la construction de 43 logements sociaux répartis en 3 bâtiments au sein d'une opération immobilière située 42 avenue du Chater à Francheville. Cette opération s'inscrit dans la continuité des bâtiments de logements à vocation sociale déjà existants sur ce secteur.

Celle-ci est en cours de construction suite à la délivrance d'un permis de construire à Alliage Habitat n° PC 069 089 16 00002 autorisé en date du 15/04/2016.

15 des 43 logements sont financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 6 autres en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 22 logements en PLS (Prêt Locatif Social).

Pour cette opération, par délibération n°2016-109-1 en date du 19 octobre 2016, la Métropole a octroyé une subvention de 257 207 euros.

Pour mener à bien ce projet, le bailleur sollicite auprès de la Commune une participation financière d'un montant de 50 837 €.

La participation de la Commune s'inscrit dans le cadre de la réglementation nationale des financements aidés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLAI ou PALULOS populations défavorisées (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale), programme Social Thématique hors Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
Cette subvention fera l'objet d'un amortissement conformément à la réglementation en vigueur.

En contrepartie de l'aide financière accordée par la Commune, Alliage Habitat s'engage, dans la mesure du possible, à réserver deux logements de type PLUS/PLAI au CCAS de

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-13-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Francheville pour droit d'affectation, avec une préférence pour un T4 PLAI, et un logement PLS (T2 ou T3 adapté PMR).

Les modalités de versement de l'aide sont fixées dans la convention annexée ci-après et concerne l'aide au financement de 21 logements dont 15 logements PLUS et 6 logements PLAI.

Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 26 juin 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES AVOIR DELIBÉRÉ,**

AUTORISE le principe d'attribution d'une subvention de 50 837 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Alliade Habitat pour le financement de 21 logements conventionnés dans l'opération située 42 avenue du Chater ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, relative aux conditions de versement de la subvention à Alliade Habitat ainsi que tout document utile au versement de cette subvention ;

PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat, **A LA MAJORITÉ.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 JUILLET 2017**

**Michel RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-13-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017